

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 18 février 2021

Date d'affichage 19 février 2021

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 21 (+ 7 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210224-DEL\_21\_02\_04\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINGT QUATRE FEVRIER à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, Mme Françoise PELLODI, Mme Olivia JAMAIN, M. Gaëtan THOMAS, M. Christophe BISI, M. Thierry BODIN, Mme Audrey MAMONTEI, M. Emmanuel VIGNERON.

**Excusés** : M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Marie-Hélène TROUILLOT), M. Dominique MORANCE (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), M. Eric PAPILLON (Pouvoir donné à Emmanuel VIGNERON), M. Franck POTAUFEUX (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Emmanuel VIGNERON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE REMBOURSABLE AU SIVU PÔLE SANTE SIMONE VEIL**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire,

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du SIVU prévoient qu'une contribution financière lui soit versée par les deux collectivités membres, La Ferté-Bernard et Cherré-Au, afin de lui permettre l'équilibre budgétaire annuel. La répartition de cette contribution est répartie à hauteur de 50% à la charge des deux communes.

Ainsi, afin de régler les dépenses pour l'année 2021 liées principalement aux contrats de maintenance et au renouvellement des licences annuelles mandatées en janvier, il est nécessaire qu'une avance de trésorerie totale de 20 000€ soit versée au SIVU. Chacune des collectivités contribuant à hauteur de 10 000€ chacune.

A l'unanimité des membres votants,

**AUTORISE** le versement d'une avance de trésorerie remboursable au SIVU Pôle de Santé Simone VEIL,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour copie conforme,

Le Maire

**Didier REVEAU**